

CALENDRIER DES OPERATIONS DE FIN D'EXERCICE
SERVICES ORDONNATEURS

Libellé des opérations	Date limite
EXERCICE 2009	
<p><u>CONSIGNES PREALABLES</u></p> <p>⇒ Etablissement de bordereaux séparés pour les paiements à l'étranger avec C2 C6 C7 ⇒ Etablissement de bordereaux séparés pour les dépenses au comptant (régies d'avances) ⇒ Etablissement de bordereaux séparés pour les dépenses sur ressources affectées</p> <p><u>Dates limites d'engagement des dépenses sont les suivantes :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>dépenses de fonctionnement prévisibles, hors personnel :</u> 04/12/2009 - <u>dépenses de fonctionnement NON prévisibles, hors personnel (et hors RA : date limite liée au calendrier des mandatements) :</u> 14/12/2009 - <u>dépenses d'investissement :</u> 04/12/2009 - <u>dépenses de personnel (paie ASTRE) :</u> 31/12/2009 	
<p><u>I] Contrats sur Ressources Affectées et subventions gérées en ressources affectées, Actions Concertées Incitatives (ACI), Actions Thématiques Concertées (ATC), Subventions Ministérielles (SU) et contrats ANR :</u></p> <p>Les contrats gérés en RA ne sont pas concernés par la procédure de charges à payer et produits à recevoir, pas plus que les prestations internes.</p> <p><u>Dépenses :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Dernière saisie des factures sur RA, avec <u>obligation de désengager tous les engagements restants sur les conventions après la dernière saisie.</u> 07/12/2009 - Réception AC des bordereaux de mandats RA 07/12/2009 <p><u>Prestations internes :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Dernières saisies de prestations internes 02/12/2009 - Dernière réception des factures de prestations internes (FAKIR, CURRI, ORION, Imprimerie, ... sur RA, avec n° d'engagement à la Direction des Finances 03/12/2009 <p>Les factures sur CR RA devront être réglées sur des CR hors contrats RA, puis refacturées en interne sur 2010.</p>	

<p>III] Régies d'avances et de recettes RA et hors RA</p> <p><u>1) Régies d'avances :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Réception des relevés de dépenses des régies et arrêt des opérations de régies ▪ Validation comptable des opérations de régies d'avances ▪ Communication du numéro d'écriture de régie ▪ Réception des bordereaux de mandats de régie ▪ Validation des bordereaux de mandats de régie <p><u>2) Régies de recettes :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Réception à l'agence comptable des états mensuels de décembre pour les régies de recettes ▪ Réception à l'agence comptable des bordereaux de titres de recettes pour les régies de recettes <p>II] Dépenses et recettes hors RA :</p> <p>Les prestations internes ne sont pas concernées par la procédure des charges à payer et des produits à recevoir.</p> <p><u>1) Dépenses :</u></p> <p><u>1.1 Dépenses classiques ou de charges à payer :</u></p> <p>4 cas de figure sont possibles : mandats classiques ou mandat de charge à payer :</p> <p>① Le service est fait avant le 31/12/2009, la facture est datée de décembre 2009 et est parvenue au gestionnaire concerné fin décembre 2009 ou avant le 11 janvier 2010 date limite des mandats « classiques ».</p> <p>Le mandatement sera fait sur l'exercice 2009.</p> <ul style="list-style-type: none"> - dernière saisie des factures - dernière réception des bordereaux de mandats <p>② Le service est fait avant le 31/12/2009, la facture est datée de décembre 2009 ou de janvier 2010 et est parvenue au gestionnaire concerné après le 11 janvier 2010 et avant le 22 janvier 2010, date limite des CAP. Un mandatement de charge à payer (C.A.P.) = au montant exact de la facture sera fait. La charge sera rattachée à l'exercice 2009.</p> <ul style="list-style-type: none"> - dernière saisie des factures de l'exercice 2009 - dernière réception des bordereaux de mandats à l'Agence Comptable <p>③ Le service est fait avant le 31/12/2009, mais la facture n'est pas parvenue au 22 janvier. Un mandatement de charge à payer (C.A.P.) = au montant de l'engagement sera fait. La charge sera rattachée à l'exercice 2009.</p> <ul style="list-style-type: none"> - dernière saisie des factures de l'exercice 2009 - dernière réception des bordereaux de mandats à l'agence comptable <p>④ Le service n'est pas fait avant le 31/12/2009, la facture est datée de 2009 ou 2010, quelle que soit la date de réception de la facture, le mandatement sera fait sur l'exercice 2010.</p>	<p>07/12/2009 08/12/2009 09/12/2009 14/12/2009 15/12/2009</p> <p>08/01/2010 08/01/2010</p> <p>11/01/2010 11/01/2010</p> <p>22/01/2010 22/01/2010</p> <p>22/01/2010 22/01/2010</p> <p>Exercice 2010</p>
<p><u>1.2 Les charges constatées d'avances :</u></p> <p>La dépense a été comptabilisée alors que la consommation de cette même charge est répartie entre deux exercices (par exemple, une facture d'assurance annuelle débutant en septembre 2009). Il faut donc réduire une partie de la dépense d'assurance de l'exercice 2009 (ici 8 mois d'assurance) par la technique des charges constatée d'avance pour la reporter sur l'exercice 2010.</p> <ul style="list-style-type: none"> - dernière réduction sur l'exercice 2009 	<p>22/01/2010</p>

<p>2) <u>Recettes :</u> <u>2.1 Recettes pour contrats sur ressources prédéterminées (contrats RP) :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Réception des dernières factures sur contrats RP 2009 au Service de Valorisation pour les UB éditant uniquement des factures 06/01/2010 - Réception des derniers bordereaux de titres de recettes à l'Agence Comptable 11/01/2010 <p><u>2.2 Recettes hors contrats RP :</u></p> <p>Toutes les factures doivent être éditées début janvier 2010 avec la date du 31/12/2009 (pour les prestations réalisées jusqu'au 31/12/2009) afin d'éviter la procédure des produits à recevoir qui doit rester exceptionnelle.</p> <p>3 cas de figure sont possibles :</p> <p>① L'ordonnateur dispose de toutes les pièces justificatives pour émettre le titre de recette pour des prestations réalisées jusqu'au 31/12/2009. Titre de recette classique sur l'exercice 2009</p> <p>Les factures (hors RP) portant sur l'exercice 2009 (c'est-à-dire portant sur les prestations réalisées jusqu'au 31/12/2009) pourront être saisies, selon les dates prévues ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dernières saisies des factures sur FAKIR, ORION, VINCI, 8SENS, CURRI, Imprimerie,... 11/01/2010 - Dernière réception AC des bordereaux et des titres de recettes 11/01/2010 - Réception AC des tableaux d'annulation pour émission des réductions de titres à l'Agence Comptable 18/01/2010 - Dernière réception AC des bordereaux et des réductions de titres 18/01/2010 <p>② L'ordonnateur ne dispose pas de toutes les pièces pour l'émission du titre (convention en cours de signature, compte rendu non encore validé,...) Emission du titre selon la technique dite des « produits à recevoir » : permet le rattachement à l'exercice des droits acquis par l'établissement avant le 31 décembre de l'année. Dernières saisies et réception des bordereaux de titres de produits à recevoir 22/01/2010</p> <p>③ L'ordonnateur dispose de toutes les pièces pour émettre le titre de recette mais les prestations n'ont pas été effectuées en totalité au 31/12/2009 (formation continue portant sur la période de novembre 2009 à août 2010) : émission du titre pour la totalité du produit, puis application de la technique des produits constatés d'avances : Réduction du titre pour 8/10è en produit constaté d'avance (compte 7/487 en 2009, pour nouveau titre en 2010 en classe 7) Dernières saisies et réception des bordereaux de titres pour produits constatés d'avance 22/01/2010</p> <p>Conformément aux préconisations des différentes inspections l'Université souhaite mettre en œuvre, par cette technique, la répartition des droits d'inscriptions relatives à 2009/2010 sur les 2 exercices concernés. Cette procédure sera réalisée en lien avec la Direction des Finances. 08/01/2010</p> <p><u>2.3 Prestations internes RP + hors RA</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Dernières saisies et dernières réceptions à la Direction des Finances des factures de prestations internes avec numéro d'engagement valide (FAKIR, ORION, CURRI, Imprimerie, ...) 	
EXERCICE 2010	
<p>I] Dépenses et recettes hors RP et RA :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ouverture du budget 2010 et premières saisies sur l'exercice 2010 (hors contrats RA et RP sauf si tranches 2009 mises en place) 04/01/2010 - Ouverture des contrats et subventions gérés en RA 11/01/2010 	